

Synthèse de recommandations dans le cadre de la consultation du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères pour son Plan d'action sur les droits humains et d'autres travaux de la Plateforme Genre et développement

Juillet 2019

Introduction

En 2017, dans le cadre du « Nouveau consensus européen pour le développement – « Notre monde, notre dignité, notre avenir » (Déclaration conjointe du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres réunis au sein du Conseil, du Parlement européen et de la Commission européenne)¹, l'Union européenne s'est engagée à mettre en œuvre une approche du développement international fondée sur les droits humains, pour la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).

En France, le comité interministériel pour la coopération internationale et le développement (CICID)² s'est engagé à élaborer une stratégie « Droits humains et développement », inscrivant la coopération au développement de la France dans une approche fondée sur les droits humains et visant à formaliser la stratégie française d'appui à la promotion des droits humains via la coopération.

La Plateforme Genre et développement a participé à une consultation écrite pour les travaux de groupes de travail « Priorités thématiques » et « Intégration de l'Approche fondées sur les droits humains (AFDH) par l'Etat », à partir de questionnaires proposés par le ministère des Affaires étrangères. Le document ci-dessous reflète et synthétise quelques contributions d'organisations de la société civile³.

Importance de maintenir et de généraliser l'expression « droits humains »

De nombreuses associations insistent sur l'adoption du terme "**Droits humains et développement**", l'appellation "droits humains" plutôt que "droits de l'Homme" ayant été une demande forte et récurrente depuis plusieurs années, notamment au sein du collectif Droits

¹ <https://op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/ca80bb57-6778-11e7-b2f2-01aa75ed71a1/language-fr>

² <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/developpement/evenements-et-actualites-sur-le-theme-du-developpement/evenements-et-actualites-sur-le-theme-du-developpement-2018/article/cicid-une-nouvelle-ambition-pour-la-politique-de-developpement-08-02-2018>

³ Notamment : Adéquations, Equipop, Peuples Solidaires Action Aid, Réseau féministe Ruptures, BPW

humains pour tou·te·s⁴. Ce collectif avait présenté ses objectifs et ses actions lors de la rencontre ouverte de la Plateforme Genre et développement du 10 décembre 2018 à l'Assemblée nationale⁵ à l'occasion du 70ème anniversaire de la DUHDH⁶. Ce changement lexical est par ailleurs plus cohérent avec la ligne affichée par la France en matière d'égalité femmes-hommes à l'international. Il faut donc veiller à le mettre en œuvre dans tous les documents et à informer tous les services, car actuellement, la prise en compte de l'expression « droits humains » est assez variables selon les documents et les services du ministère et de ses opérateurs.

Cohérence avec les autres stratégies pour l'égalité et la diplomatie féministe

De façon générale, la stratégie « droits humains et développement » doit s'articuler avec les autres éléments de cadrage français en matière de droits humains et développement, en premier lieu la Stratégie internationale pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2018-2022)⁷, ainsi que sur l'action extérieure de la France sur les enjeux de population, de droits et santé sexuels et reproductifs 2016-2020, priorités élaborées par le Comité interministériel pour la coopération et le développement (CICID) dans le domaine éducation, santé, genre.

Elle doit également refléter la nouvelle "diplomatie féministe"⁸. Dans le positionnement, il est important que cette stratégie donne à voir le changement lexical opéré par la France, en prêtant une attention particulière à la féminisation des noms, par exemple. Dans la mise en œuvre, cette stratégie sera un des outils permettant de décliner de façon plus opérationnelle cette vision et devra donc intégrer les éléments clés d'une stratégie dite féministe, que sont : la promotion des droits et de la santé sexuels et reproductifs (DSSR), la transversalisation du genre, la participation des femmes dans les instances de décision et de gouvernance, le soutien technique et financier aux associations féministes et aux défenseuses des droits humains. Travaillant sur les enjeux genre, climat, ODD, la Plateforme Genre et développement rappelle également l'importance de prendre en compte les enjeux climatiques et environnementaux dans une stratégie pour les droits humains. Ces enjeux sont transversaux comme ceux de l'égalité femmes-hommes.

La stratégie devrait évidemment être assortie des moyens financiers nécessaires à son application et les indicateurs de suivi et d'impact devraient intégrer les dimensions genre, afin de renforcer la redevabilité genre.

Cohérence entre approche fondée droits et lutte contre la pauvreté et les inégalités

Associer l'approche fondée sur les droits et la lutte contre la pauvreté et les inégalités est essentiel, les deux objectifs étant indissociables. La pauvreté et les inégalités sont des conséquences du déni ou de la violation des droits humains. Par conséquent, l'approche par

⁴ <http://droitshumains.fr/>

⁵ <http://www.genre-developpement.org/wp-content/uploads/2016/10/20181012-Compte-rendu-rencontre-Plateforme-Genre-De%CC%81veloppement.pdf>

⁶ <https://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=23983&LangID=F>

⁷ <http://www.genre-developpement.org/travaux-de-la-plateforme/plenieres-de-la-plateforme/>

⁸ <http://www.genre-developpement.org/politique-francaise/diplomatie-feministe/>

les droits appliqué à la lutte contre la pauvreté et au droit au développement signifie permettre aux personnes pauvres de réclamer le respect de leurs droits fondamentaux afin que leurs besoins soient satisfaits. Dans ce contexte une attention particulière aux droits économiques, sociaux et culturels⁹, indissociable des droits civils et politiques, doit être portée.

Articuler méthodologies genre et méthodologie approche fondée sur les droits

Sur le plan méthodologique, l'approche fondée sur les droits et l'approche du *mainstreaming* du genre (intégration transversale ou approche intégrée de l'égalité) sont intrinsèquement liées et indissociables dans la mise en œuvre opérationnelle (de la formulation des projets à leur évaluation). Il y aurait donc des « économies d'échelle » à penser en même temps le genre et l'AFDH dans la planification stratégique et axée sur les résultats et en élaborant, pour l'ensemble des acteurs publics et société civile concernés, des formations et des référentiels pratiques qui croisent les deux perspectives. Par exemple l'organisation de formations conjointes AFDH et genre pour les agent-es du ministère, les opérateurs et autres intervenant-es, serait une piste à creuser. Il faut aussi exiger que les différents prestataires et consultant-es des projets intègrent la compétence genre et connaissent les outils pratiques élaborés par des institutions internationales sur genre et AFDH.

Soutien aux défenseuses et défenseurs des droits humains

Un objectif affiché par le ministère est de financer des projets de soutien concrets aux défenseurs des droits humains et de prendre en compte le contexte de restriction croissante de l'espace de la société civile.

Equilibres & Populations témoigne que dans la région Afrique de l'Ouest francophone, des jeunes militantes féministes défendent tous les jours les droits humains et plus particulièrement les droits sexuels et reproductifs des femmes et des filles. Parce qu'elles plaident pour des changements sociaux profonds, qui interrogent les représentations socio-culturelles et bouleversent les rapports de pouvoir entre les femmes et les hommes, elles sont régulièrement victimes de harcèlement, d'intimidations et de menaces.

Adéquations rappelle que dans les zones riches en ressources naturelles (forêts, eau, terres agricoles, minéraux) et les régions de concentration des terres et d'extractivisme minier (notamment dans des pays comme la RDC et en Amérique Latine, comme Brésil), les partenaires et les réseaux féministes notamment issus des peuples autochtones alertent sur les violations des droits humains et l'urgence d'une protection des défenseuses des droits, qui sont en ligne de mire. Une revendication est des enquêtes internationales indépendantes et la fin de l'impunité notamment pour les administrations ou forces policières soupçonnées de complicité dans des cas d'assassinats.

⁹ <https://www.ohchr.org/FR/Issues/ESCR/Pages/ESCRIndex.aspx>

Le rapport de la Rapporteuse spéciale de l'ONU sur la situation des défenseurs des droits de l'Homme, Margaret Sekagya, donne une série de recommandations à l'attention des Etats pour soutenir la protection des femmes défenseuses des droits humains¹⁰.

Il faut former et faire connaître aux opérateurs et aux partenaires sur le terrain la problématique spécifiques des défenseuses des droits humains, à partir des rapports comme celui « Situation des défenseuses des droits de la personne », Rapport du Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs et défenseuses des droits de la personne, Nations unies, Conseil des droits de l'Homme, 22 février-25 mars 2019.

Comme l'indique ce rapport « certains projets mis en œuvre au nom du développement économique, notamment dans les secteurs extractif et agroalimentaire, ont entraîné des destructions de l'environnement, provoqué des déplacements de population et donné lieu à de nombreuses violations des droits humains ainsi qu'à des violences. Souvent, ces projets ont pour effet de marginaliser, d'appauvrir et de fragmenter les communautés et les familles. Les défenseuses des droits de la personne ont été parmi les premières à dénoncer ces bouleversements et à revendiquer leurs droits, le plus souvent avec beaucoup moins de moyens que les groupes auxquels elles s'opposent ». Cela renvoie à la pertinence de faire le lien entre les enjeux environnementaux (notamment biodiversité et climat) et l'approche fondée sur les droits, ainsi que d'intégrer les engagements sur le « droits à l'alimentation » et la prise en compte de textes nouveaux comme la « Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales »¹¹ adoptée en septembre 2018, d'où l'importance de décloisonner les services concernés au niveau des opérateurs.

Soutien à la mise en œuvre effective des mécanismes internationaux de promotion et de protection des droits humains

Selon le ministère, cet engagement implique de favoriser la participation des Etats partenaires et de la société civile au processus de l'EPU (Examen périodique universel des réalisations des Etats membres de l'ONU dans le domaine des droits humains)¹², et appuyer la mise en œuvre des recommandations pertinentes acceptées par les Etats. « L'APD française pourra également utilement appuyer la mise en œuvre, par les pays bénéficiaires concernés, des recommandations émises dans le cadre des autres mécanismes du Conseil des droits de l'homme. De même, la France pourra soutenir la mise en œuvre des recommandations issues des neuf organes de traités sur les droits de l'Homme et soutenir le renforcement des capacités des Etats qui le souhaitent pour la participation et le suivi de ces procédures ».

La Plateforme Genre et développement rappelle que, en plus des acteurs habituels directement impliqués dans la coopération, il ne faut pas oublier les parlementaires

¹⁰ https://www2.ohchr.org/english/bodies/hrcouncil/docs/16session/A-HRC-16-44_fr.pdf

¹¹ <http://www.fao.org/family-farming/detail/fr/c/1197483/>

¹² <https://www.ohchr.org/FR/HRBodies/UPR/Pages/UPRMain.aspx>

(commissions de l'Assemblée nationale et du Sénat) ainsi que les collectivités territoriales (relations extérieures et coopération décentralisée).

Partout dans le monde, et particulièrement en France, les associations de femmes et féministes ont des moyens plus limités que d'autres organisations de la société civile. Or il y a un enjeu à intégrer des composantes de genre dans l'ensemble des rapports soumis à tous les organes chargés des droits humains et les neuf organes de traités. La France pourrait envisager une conditionnalité de participation d'associations de femmes et féministes aux collectifs et réunions de concertations de la société civile avec les pouvoirs publics dans le contexte de l'élaboration des rapports périodiques ainsi que dans le cas où la France apporte un soutien financier à l'élaboration des rapports contradictoires et alternatifs.

Intégrer les droits sexuels et reproductifs dans l'éducation aux droits humains

La France s'est engagée à appuyer des projets d'éducation portant sur les droits humains, dans le but de renforcer les capacités des détenteurs de droits à les faire valoir eux-mêmes.

Il est très important de rappeler dans la définition des droits humains utilisée par cette stratégie que les droits humains comprennent les droits sexuels et reproductifs. Disposer de son corps, prendre des décisions autonomes sur sa santé, avoir accès aux services de planification familiale, sont autant de droits qui découlent de législations nationales, des instruments internationaux relatifs aux droits humains et des documents de référence de l'ONU. Ces droits incluent notamment le droit à une éducation complète à la sexualité¹³.

Droit humain en soi, l'éducation complète à la sexualité doit donc être une partie intégrante de "l'éducation aux droits humains". C'est aussi un outil éducatif puissant pour faire avancer les droits des femmes et des filles dans tous les domaines de leur vie (sexualité, santé, éducation, autonomisation économique) et pour lutter contre les discriminations fondées sur le genre. Cette approche, basée sur les droits et axée sur l'égalité femmes-hommes, promeut des comportements sexuels responsables, sans risques, et épanouissants pour les jeunes en milieu scolaire ou extrascolaire. Elle propose d'interroger les représentations, modèles et stéréotypes sous-jacents des rapports de pouvoir inégaux entre les femmes et les hommes. C'est un véritable outil, d'autonomisation, d'émancipation et de prévention des violences sexuelles et sexistes.

Ainsi, en partenariat avec des associations locales, Equipop soutient la mise en place de programmes sur l'éducation complète à la sexualité dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest : Mali, Niger, Sénégal, Côte d'Ivoire, Bénin, Burkina Faso.

L'éducation complète à la sexualité est donc au carrefour des stratégies et priorités françaises en matière de droits humains et développement. Or, aujourd'hui, les programmes

¹³ Convention internationale relative aux droits de l'enfant, articles 24.2(f), 1989. Conférence du Caire, paragraphe 7.41, 1994 : « ... Les adolescentes devraient notamment pouvoir accéder à une information et à des services qui les aident à comprendre leur sexualité et à se protéger contre les grossesses non désirées, les maladies sexuellement transmissibles et les risques de stérilité en résultant. Il faudrait également enseigner aux jeunes gens à respecter l'autodétermination des femmes et à partager les responsabilités avec elles dans les questions de sexualité et de procréation... ».

en faveur des DSSR, et plus particulièrement de l'éducation complète à la sexualité, sont largement sous-financés. Si la France joue un rôle de cheffe de file sur ces questions à travers ses prises de parole dans les instances onusiennes, il n'en demeure pas moins que des engagements financiers substantiels sont encore attendus. Au niveau mondial, le désinvestissement général dans les programmes d'éducation à la sexualité et de santé destinés aux jeunes a été pointé du doigt récemment par le Fonds mondial de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme¹⁴, comme un des facteurs expliquant la lenteur des progrès réalisés en matière de lutte contre le VIH/sida chez les jeunes.

Les besoins en termes d'éducation complète à la sexualité, sont très importants, notamment dans la région d'Afrique de l'Ouest et du Sahel, zone prioritaire de l'aide publique au développement française. 64% de la population d'Afrique de l'Ouest et Centrale a moins de 24 ans. Ces adolescent·e·s et jeunes ont d'importants besoins en matière de droits et santé sexuels et reproductifs (DSSR). Chez les 15-19 ans, 43% des filles sont mariées avant l'âge de 15 ans et 52% des filles ont déjà eu des rapports sexuels, dont 95% sans utiliser de méthodes contraceptives.

Aujourd'hui, la région sahélienne est trop souvent examinée sous l'angle démographique, avec une pression mise sur les femmes qui porteraient seules la responsabilité du taux de fécondité jugé élevé de certains pays. L'approche par les DSSR, et plus particulièrement l'éducation complète à la sexualité, replace la finalité au niveau de l'individu, de ses besoins et de ses droits, notamment en matière de planification familiale, et insiste sur la priorité que doit représenter l'autonomisation des femmes. C'est une réponse complète à un problème complexe, un facteur d'efficacité autant que de justice sociale.

Autre point d'attention soulevé par des associations féministes notamment Adéquations : l'éducation aux droits humains devrait prendre en compte de nouvelles générations de droits, comme « les droits environnementaux » (ainsi le droit à un environnement sain qui a été constitutionnalisé en France¹⁵ et peut servir d'exemple ou le préambule de l'Accord de Paris sur le climat qui mentionne les droits humains et l'égalité femmes-hommes et le Plan d'action Genre et climat de la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique, CNUCC)¹⁶.

L'éducation aux droits humains doit intégrer et promouvoir des textes récents, contraignants ou non contraignants, mais qui ont une importance particulière au regard des droits des femmes. Exemples : Conclusions concertées des sessions annuelles de la Commission sur le statut des femmes de l'ONU (CSW)¹⁷ ; Convention de l'OIT sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail, juin 2019¹⁸ ; Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales¹⁹ ; Résolution 2467 du Conseil de sécurité des Nations unies sur femmes et conflits armés (2019)²⁰. Un

¹⁴ <https://www.theglobalfund.org/fr/>

¹⁵ <https://www.conseil-constitutionnel.fr/le-bloc-de-constitutionnalite/charte-de-l-environnement-de-2004>

¹⁶ <http://www.adequations.org/spip.php?article2509>

¹⁷ <https://www.unwomen.org/fr/csw/outcomes>

¹⁸ https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:C190

¹⁹ <http://www.fao.org/family-farming/detail/fr/c/1197483/>

²⁰ [https://undocs.org/pdf?symbol=fr/S/RES/2467\(2019\)](https://undocs.org/pdf?symbol=fr/S/RES/2467(2019))

texte récent est particulièrement important : la Convention du Conseil de l'Europe sur la Lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul)²¹.

Cela implique de mobiliser et de favoriser le décloisonnement et la coopération d'acteurs institutionnels et de la société civile qui agissent sur ces enjeux.

Moyens d'action pour soutenir l'éducation aux droits humains dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie

Il est souligné que les moyens d'action doivent à la fois se situer au niveau opérationnel, mais aussi au niveau de la volonté politique. La diplomatie féministe annoncée par la France doit intégrer et valoriser au niveau multinational et bilatéral, une forte composante de plaidoyer et d'action sur les droits humains, en prenant en compte systématiquement la promotion des droits des femmes, et comme indiqué plus haut la question stratégique de la défense du droit à l'éducation complète à la sexualité.

Sur le plan de la gouvernance, il sera judicieux de promouvoir des approches multisectorielles et collaboration interministérielle pour élaborer les modules : éducation, santé, jeunesse, culture, femme/genre, action sociale, etc.

Sur le plan opérationnel, un soutien technique et financier accru doit être accordé aux associations de jeunes et notamment aux jeunes féministes qui effectuent ce travail de sensibilisation / éducation aux droits au quotidien

Les acteurs à mobiliser pour engager une coopération sur cette thématique

La Plateforme GED insiste sur la multiplicités des acteurs et l'importance d'établir des liens et des articulations entre eux : associations de jeunes et notamment de jeunes féministes ; agences onusiennes telles que ONU Femmes, FNUAP ; collectivités territoriales et coopération décentralisées ; diasporas et associations de solidarité internationales issues des migrations ; milieux universitaires et de la recherche.

Promotion de l'accès au droit et à la justice

En complément de l'éducation aux droits humains, la politique de coopération au développement de la France visera à mettre les détenteurs de droits en capacité de les faire valoir, par le biais de la coopération technique en matière juridique ou en s'appuyant notamment sur les institutions nationales des droits de l'Homme et les réseaux de cliniques juridiques.

Des modules de formations pourraient être élaborés sur la question de l'accès des femmes aux droits et à la justice, en direction de tous les acteurs concernés (pouvoirs publics,

²¹ <https://www.coe.int/fr/web/istanbul-convention/home>

avocats magistrats, police, etc.) en prenant appui sur les outils de mise en œuvre des résolutions Femmes, paix et sécurité, sur les réalisations de ONU Femmes dans différents pays, sur les outils du PNUD (exemple : Egalité entre les sexes et programmes de justice: accès équitable à la justice pour les femmes, PNUD 2007).

Dans chaque pays, les opérateurs devraient recenser et nouer des partenariats avec les associations et réseaux de femmes juristes

Le point ci-dessus nécessite que le ministère et les opérateurs financent les associations de femmes juristes (ex. Réseau des Cliniques et Centres d'Aide juridiques des femmes en Francophonie), notamment dans les pays africains (ex. Burkina, Cameroun) où ces réseaux agissent pour aider les femmes à accéder à leur droits (par exemple dans le contexte des réformes foncières) mais ont des moyens trop limités. Cette implication et ce soutien devraient intégrer aussi les associations et réseaux de défense des droits LGBTI+

Annexe

L'Agence de coopération et développement de Catalogne avait adopté un texte « Approche axée sur le genre et fondée sur les droits de l'Homme », qui offre un exemple de « fusion des deux approches en une seule pour en faire l'épine dorsale, du point de vue stratégique, opérationnel et organisationnel, de la politique de coopération au développement ».

http://cooperaciocatalana.gencat.cat/web/.content/continguts/01accd/Ajuts_Subvencions/2017/Oberta/EGIBDH-25052015-v7-Final_fr.pdf